

CERTIFICATEUR

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE – RNCP40009

Bac professionnel - Maintenance des véhicules option A (voitures particulières)

ACTIVITE

Un mécanicien automobile assure l'entretien et les réparations mécanique, électrique, électronique des véhicules. Outre l'entretien courant : graissage, vidange, contrôle... le mécanicien effectue des travaux sur le moteur, la boîte de vitesse, l'embrayage, les essieux, les roues, les freins, la suspension, ou encore l'équipement électrique/électronique.

Face à une panne, le mécanicien doit être capable de :

- établir un diagnostic
- réparer la panne
- effectuer des mises au point, des réglages et procédures d'apprentissage, reprogrammation.
- procéder à différents essais, soit statique au garage, soit dynamique sur la route.

Le mécanicien peut être salarié chez un artisan garagiste, chez un mécanicien réparateur automobile, chez un concessionnaire ou se mettre à son compte.

Le secteur représente, en France, 290 000 salariés répartis dans 73 200 entreprises. Il compte également 109 915 entreprises liées au secteur automobile, avec plus de 32 millions de véhicules entretenus.

OBJECTIFS

A l'issue de sa formation, l'apprenti doit être capable de :

- Prendre en charge le véhicule
- Définir une opération de maintenance répondant au cahier des charges du constructeur en prenant en compte les manquements antérieurs
- D'effectuer un diagnostic
- Remettre en conformité un véhicule
- Collecter et compléter l'ensemble des documents nécessaires à l'intervention
- Proposer les interventions complémentaires nécessaires.

DUREE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur deux ou trois ans et compte 1 800 heures, réparties en 15 semaines par an.

Le Bac professionnel se passe en contrôle ponctuel terminal.

Les cours de pratique se font sur des véhicules pédagogiques, l'apprenti a accès à des stations diagnostic, des bancs de contrôle, ainsi qu'une salle informatique spécialisée.

Il travaille sur des logiciels professionnels de la branche automobile. L'entreprise doit disposer d'un niveau d'équipement permettant d'intervenir sur des systèmes de haute technicité complexes.

CONDITIONS D'ACCES

- Pour entrer en 2nde : avoir terminé le cycle collège ou, sous condition de niveau, sortir de 2nde ou être titulaire d'un CAP de même filière
- Pour entrer en 1^{ère} : sous condition d'expérience ou de niveau, sortir de 2nde ou de 1^{ère}, ou être titulaire d'un CAP, d'une Mention Complémentaire, ou d'un BEP de la même filière, ou d'un Bac professionnel d'une filière proche.
- Avoir trouvé un maître d'apprentissage
- Avoir établi un contrat professionnel d'apprentissage avec l'entreprise
- Avoir plus de 15 ans et moins de 30 ans
- Ou avoir plus de 30 ans et avoir signé un contrat de professionnalisation ou être salarié de la formation continue

SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

L'apprenti diplômé pourra être recruté comme technicien junior, poursuivre ses études en BTS ou encore suivre une formation de technicien expert dans la filière constructeur.

BLOCS DE COMPETENCES

Référentiel : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40009/>

Référence	Evaluation et Examens
E1 –Épreuve scientifique E11 Mathématiques	Ponctuel écrite et pratique Durée 1h
E12 – Sciences physiques et chimiques	Ponctuel écrite et pratique Durée 1h
E2 – Analyse préparatoire à une intervention	Ponctuel Ecrit Durée 3h
E3 – Épreuve prenant en compte la formation en entreprise E31 – Réalisation d’interventions sur véhicule E32 – Diagnostic sur système mécanique E33 – Diagnostic d’un système piloté E34 – Economie – gestion E35 - PSE	Ponctuel pratique Durée 4h Ponctuel oral Durée 10mn + 20mn Ponctuel pratique Durée 3h Ponctuel écrit Durée 2h Ponctuel écrit Durée 2h
E4 – Épreuve de langue vivante	Ponctuel oral Durée 15mn+5mn préparation
E5 – Épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique E51 – Français E52 – Histoire-géographie et éducation civique	Ponctuel écrit Durée 2h30 Ponctuel écrite Durée 2h
E6 – Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques	Ponctuel écrit Durée 1h30
E7 – Épreuve d’éducation physique et sportive	Ponctuel
Épreuve facultative EF1 EF2	

PROGRAMME ET MATIERES

Épreuve scientifique et technique

- analyse d'un système technique
- Mathématiques et sciences physiques
- TP de sciences physiques

Épreuve technologique

- étude de cas, expertise et technique

Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel

- évaluation de la formation en milieu professionnel : oral sur dossier technique et gestion commerciale
- intervention sur véhicule
- intervention sur système de haute technicité

Langue vivante

Français

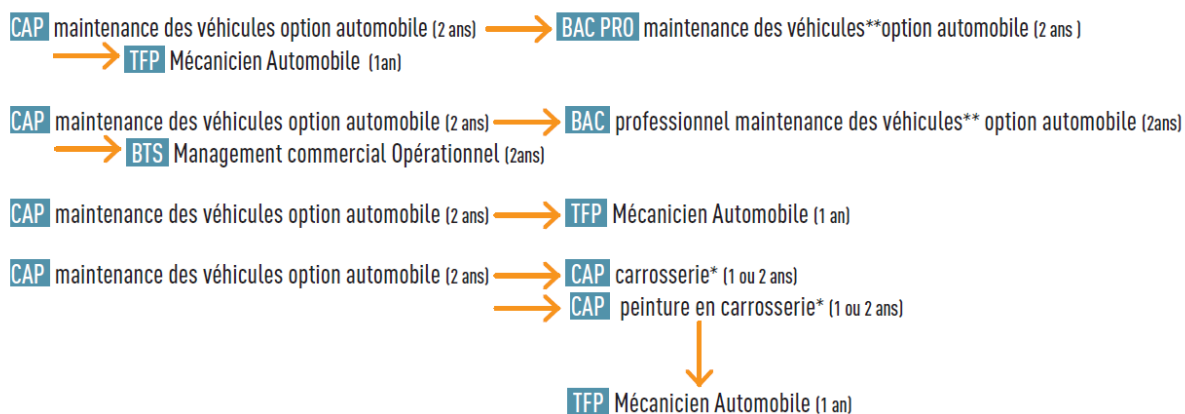
Histoire-géographie

Éducation artistique - arts appliqués

Éducation physique et sportive

Hygiène, prévention, secourisme

PASSERELLES ET POURSUITE D'ETUDES



NOS VALEURS AJOUTEES

- Les locaux modernes avec des équipements performants
- Un accompagnement proche de nos apprentis par une équipe pédagogique toujours à l'écoute
- Un panel de formations étendu qui permet aux apprentis qui le désirent de poursuivre leur parcours de formation au sein de notre établissement
- Une grande proximité avec les employeurs du territoire, gage d'insertion

Moyens techniques	Moyens pédagogiques	Méthodes mobilisées
Atelier spécialisé de 500 m2 équipé avec 3 ponts à deux colonnes, 3 ponts à ciseaux, un pont ciseau spécifique géométrie, un appareil à amortisseur, une presse, une équilibreuse, une machine démonte pneu, un banc à géométrie 3D, une station de climatisation, 4 stations de diagnostic multimarque, salle maquettes didactiques , etc... Salles de classes avec vidéoprojecteur	Un laboratoire d'analyse fonctionnelle et structurelle	Démonstrations, interrogation. Cas pratique, mise en situation.
Modalités de formation		
Apprentissage - Formation continue		
Financement de la formation		
Apprentissage : par l'OPCO de la filière concernée Formation continue : par les organismes sociaux et en autofinancement		
Taux d'obtention session 2025 (tous statuts confondus – nous consulter)	Taux de poursuite d'études 2019 (tous statuts confondus –	Taux d'abandon 2024/2025 (tous statuts confondus – nous consulter)
96.3 %	23 %	8 %
Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Nous vous informons de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil		

MODALITES D'INSCRIPTION

Portail d'inscription: <https://3wcfa.agglo-paysdaix.fr/netypareo/index.php/preinscription>

Modalités d'inscription (délais d'accès, coût de la formation et financement...) :

[Inscriptions au CFA Métropolitain Campus des Métiers \(ampmetropole.fr\)](https://www.ampmetropole.fr)

Référent Formation : Audrey CHAUVIN - 04 42 29 61 13 - audrey.chauvin@ampmetropole.fr

CONTACT ET ACCESSIBILITE

Centre de Formation d'Apprentis Métropolitain Campus des Métiers

200, rue Maurice Estrangin 13290 Aix-en-Provence

(Zones Les Milles, face au parking Relais du Plan d'Aillane)

Lignes de bus Aix en Bus et LeCar arrêts Parking Relais ou « CFA / Granon » : 04, 211 et L040 (www.lepilote.com)

Accueil : 04 42 29 61 11

Site internet : <https://cfapa.ampmetropole.fr/>

Pour toute information relative à une situation de handicap, notre référent handicap est à votre écoute :

Catherine STOCKER - 04 42 29 61 18 - catherine.stocker@ampmetropole.fr